

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension de la Zone d'Activités Économiques Jacquard

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VUILLEMIN ÉRIC, Président

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | | 5 | 4 | 5 | | 0 | 0 | 0 | 6 | 7 |

Forme juridique Communautés de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39 Sous catégorie a)	Travaux, constructions et opérations d'aménagement. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux d'extension de la Zone d'Activités Économiques (Jacquard 2), notamment en vue de la construction d'une déchetterie au sein de la ZAE

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de réaliser les travaux de terrassement de la voirie de la future zone d'activités économiques Jacquard, dans le prolongement ouest de la ZI Jacquard déjà existante. Ce projet a pour objet principal de permettre l'aménagement d'une déchetterie, mais également une autre parcelle commercialisable pour l'installation d'entreprises.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux de la ZAE se résume à des travaux de terrassement pour l'aménagement de la voirie desservant la future zone. À cela s'ajoute des travaux de pose de réseaux (eaux, électricité, etc).

Les travaux de la déchetterie associée à cette ZAE seront les plus importants, ils nécessitent en effet de créer deux plateaux et donc impliquent des terrassements et mouvements du sol plus importants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation la ZAE sera source de trafic routier (poids lourds et véhicules légers) lié aux éventuelles livraisons et aux personnes travaillant /habitant sur la nouvelle zone, mais aussi à la desserte de la déchetterie.

Des interventions pour l'entretien régulier de la ZAE (salage des voiries l'hiver, par exemple).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation mais une déclaration au titre de la loi sur l'eau, rubrique 2.1.5.0 ("Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha"), portant sur l'ensemble de la nouvelle zone d'activité.

Un permis d'aménager portant sur l'ensemble de la zone.

Concernant la déchetterie, un permis de construire.

De même sur la déchetterie, aucune procédure d'autorisation mais une déclaration au titre des ICPE, rubrique 2710 (Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet de 7,5 hectares	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Romilly-sur-Seine (10)
le long de la D 619 à la sortie Ouest de la ville, dans le prolongement de la zone industrielle Jacquard.

Parcelles cadastrales :
BR 101

Coordonnées géographiques¹ Long. 03°69'76"79 Lat. 48°50'69"83

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Information non disponible

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est limitrophe à la ZNIEFF n° : 210020118 (Marais et bois de la vallée du pars au sud-ouest de Romilly-sur-Seine), mais n'empiète pas dessus.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Pour les routes départementales circulées par plus de 3 millions de véhicules par an, dont la RD 619 qui borde le site au Nord.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est considéré comme une zone humide potentielle d'après les données du SIGES Seine-Normandie. Un diagnostic zone humide a été réalisé le 13 novembre 2018 sur la base de critères pédologiques. Il montre que l'aménagement devrait se situer en dehors de la zone humide identifié par diagnostic. Une étroite bande associée à la zone humide peut être définie en zone humide. Cette bande correspond globalement au chemin longeant la ZNIEFF. Voir annexe.</p>
<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site natura 2000 le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation : FR2100296 (Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée). distance de 3 km au Nord et de 4 km à l'Est.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mais le projet de déchetterie pourra être excédentaire en matériaux (suivant les possibilités de réutiliser ou non les terres du site ; point qui sera défini par l'étude géotechnique)
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mais le projet de déchetterie pourra être déficitaire en matériaux (suivant les possibilités de réutiliser ou non les terres du site ; point qui sera défini par l'étude géotechnique)
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de perturbation de la faune localisée dans la ZNIEFF de type I (n° 210020118). Risque de dérangement de l'avifaune en déplacement (alimentation) Risque de dérangement des connexions écologiques entre la ZNIEFF de type I (n°210020118) et la Natura 2000 (n°FR2100296) distant de 3 km
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux risques concernent les populations de chiroptères de la ZSC FR2100296 (Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée) (Grand Murin et Murin à oreilles échanquées). Mais dans la mesure où l'habitat de la ZNIEFF n'est pas affecté, on peut penser que le risque est faible.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, notamment pour sa partie déchetterie est juste opposé à la ZNIEFF. Toutefois des mesures ont été prévues, notamment par la mise en place d'une bande boisée entre la ZNIEFF et la déchetterie pour limiter le risque d'impact, en phase d'exploitation. Les eaux de la déchetterie seront gérées par infiltration sur site (pas de rejet vers la ZNIEFF). Seule la phase travaux pourra générer un risque d'impact, suivant la période de réalisation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise des travaux se fera sur une parcelle agricole (cadastre BR 101) cultivée qui perdra donc sa fonction ou partie de sa fonction après la réalisation des travaux.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le Plan de Prévention du Bruit de la RD 619.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacement des engins de chantier sur sites (travaux de terrassement et mise en place des réseaux) Déplacement sur la D 619 permettant l'approvisionnement des matériaux par semi-remorques et camions. Trafic lié aux apports des particuliers pour la déchetterie et aux camions pour les exportations des produits triés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet pourra être sources de nuisance sonore potentielle lors de son activité lié au trafic de la ZAE et de la déchetterie, mais aussi par l'activité de la déchetterie. Toutefois le site est éloigné des habitations (200m). Le site est également dans la bande du Plan de Prévention du Bruit de la RD 619.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Vibrations localisée liés au passage d'engins et aux travaux, mais ce sont des incidences minimales à ce niveau.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés de jour, donc aucune nuisance lumineuse à ce niveau.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets habituels dus aux engins motorisés qui interviendront sur site, mais de rejets significatifs.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de la déchetterie seront gérées entièrement par celle-ci.</p> <p>Les eaux des voiries de la ZAE seront aussi gérées sur site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'objet de la déchetterie est la gestion des déchets, mais non leur production, au sens strict.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'aménagement final intégrera au maximum le contexte du paysage local. La déchetterie essaiera de se fondre au mieux dans l'environnement de la ZNIEFF avec des plantations en accord avec celle qui se trouve dans la ZNIEFF, de même pour la ZAE La ZAE jacquard 2 se situant dans le prolongement d'une zone déjà industrielle, ne portera visiblement pas atteinte au paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De façon temporaire l'utilisation agricole de la parcelle BR 101 sera suspendu. Aux termes des travaux son exploitation pourra se faire sur les parties non utilisées par les travaux de la ZAE

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les effets du projet seront cumulés avec ceux de la nouvelle déchetterie.

Nous n'avons pas connaissance d'autres projets à proximités susceptible de générer des effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La déchetterie sera aménagée de façon à créer une zone tampon entre la ZNIEFF de type I et la déchetterie elle-même, en plantant de la végétation et des boisements en accord avec les essences trouvées au sein de cette ZNIEFF. La gestion des eaux ,avec récupération avant infiltration, sera entièrement prise en charge sur le site de la déchetterie. La déchetterie s'intégrera au maximum dans le paysage de la ZNIEFF (utilisation de toiture végétalisée, de bardage bois, bâtiments bioclimatique, pierre naturelle).

Le projet de la ZAE se situe en limite extérieure de la zone humide qui à été délimitée par un diagnostic (critère pédologique).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création de la ZAE est situé en dehors de la zone humide identifiée par diagnostic et également en dehors du zonage de la ZNIEFF de type I (n° 210020118). Le projet de la déchetterie est situé en limite de ZNIEFF, mais les aménagements de celle-ci permettront de réduire au maximum ses impacts.

La nouvelle ZAE se situant dans le prolongement d'une zone industrielle celle-ci s'insérera parfaitement dans le paysage. De plus ce projet sera soumis à une déclaration loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0)

Le projet peut donc être dispensé d'une évaluation environnementale puisque toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact de la ZAE , dont la déchetterie, sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Diagnostic de zone humide, - AVP de la déchetterie.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ROMILLY SUR SEINE (Aube)

le,

04 février 2019.

Le Président,

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le  **Eric VUILLEMIN**

